



Messieurs Richard Senghor et Thierry Ledroit
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 1er septembre 2021

Objet : Demande d'audition pour le décret de la loi confortant les principes de la République

Monsieur le Conseiller spécial, Monsieur le Directeur de cabinet,

La décision du Conseil constitutionnel sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République n'a pas su mettre un point d'arrêt à la politique de défiance vis-à-vis des familles instructrices entamée lors du Discours des Mureaux.

Les familles et structures membres des collectifs et associations FELICIA, UNIE, EELM et Liberté Éducation **en sont extrêmement dépitées.**

Nous assistons à la mise en place d'un **nouveau recul de la liberté** des parents d'instruire en famille, après ceux, consécutifs, de 2016 et 2019.

Les exigences d'impartialité et de non-discrimination du Conseil constitutionnel, indispensables, sont complexes à mettre en œuvre et le régime d'autorisation augmentera de façon conséquente la **charge de travail** des fonctionnaires, la question des moyens alloués à l'étude de dizaines de milliers de dossiers annuels se posant.

Ce nouveau régime sera également une source supplémentaire de **risque d'arbitraire et d'insécurité dans la vie des enfants** concernés.

Les membres des associations et collectifs regrettent **l'infime part** que le gouvernement a réservé, dans le processus législatif, **à l'écoute** des sociologues ou **des familles expertes de leurs pratiques éducatives** et garantes de l'intérêt supérieur de leurs enfants.

Nous insistons fermement pour **faire valoir les droits des enfants instruits selon toutes pratiques éducatives.**

Nous demandons donc officiellement à être associés à la rédaction du décret par le ministère, afin de nous assurer qu'il respecte les réserves émises par le Conseil constitutionnel et notamment **la non-discrimination des familles, tout en y apportant notre expertise du terrain.**

Cette audition confirmera également les **engagements de respect et de dialogue** des services de l'éducation, promis par les rapporteur(e)s du projet de loi.

Dans l'attente d'une date d'audition prochaine, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller spécial, Monsieur le Directeur de cabinet, l'expression de nos salutations distinguées.

Collectif Félicia - Fédération pour la Liberté du Choix d'Instruction et des Apprentissages
contact@fedefelicia@gmail.com - Denis Verloes 06 19 10 37 88

Association Unie - Union Nationale pour l'Instruction et l'Epanouissement
unie.association@gmail.com - Armelle Borel 07 68 47 76 40

Collectif EELM - L'école est la maison
lecoleestlamaison@gmail.com - Laurence Fournier 06 62 92 84 70

Association Liberté Éducation
jbmaillard@liberteeducation.com - Jean-Baptiste Maillard 06 64 80 61 69